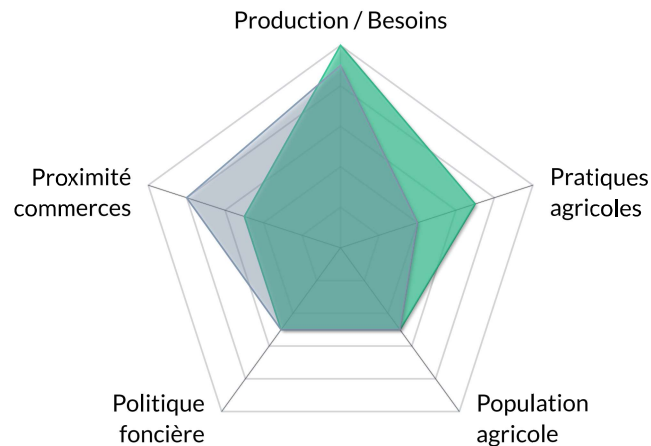


 **27 825**
habitants
INSEE 2017

 **45 753**
ha.(hectares)
OSM 2021

 **22 555**
ha.(hectares) productifs
RPG 2017



 CC Anjou Loir et Sarthe  France

10/10

ADEQUATION PRODUCTION / BESOINS

Production presque suffisante pour couvrir les besoins, quelques secteurs déficitaires

7/10

PRATIQUES AGRICOLES

Part de SAU (Surface Agricole Utile) en BIO supérieure à la moyenne française mais pratiques agricoles préjudiciables à la biodiversité

5/10

POPULATION AGRICOLE

Part d'actifs agricoles permanents en proportion plus élevée que la moyenne française mais en déclin

5/10

POLITIQUE FONCIÈRE

La surface agricole par habitant est suffisante pour le régime actuel mais l'objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette) n'a pas été atteint entre 2011 et 2016

5/10

PROXIMITÉ AUX COMMERCES

51 % de la population est théoriquement dépendante de la voiture pour ses achats alimentaires.

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Le territoire **CC Anjou Loir et Sarthe** est peuplé de 27 825 habitants sur une surface de 45 753 hectares soit une densité de population de 61 hab/km² (= 0,5 fois la densité de la France métropolitaine).

La surface agricole utile totale est de 23 247 hectares (soit 51 % de la superficie totale) et se répartit de la façon suivante entre surface productive et peu productive :

	Superficie	Part
Surface productive	22 555 ha	97 %
Surface peu productive	691 ha	3 %
Total	23 247 ha	100 %

Les surfaces agricoles sont issues du ~~R.P.G. (Recensement Parcelaire Graphique)~~ dont certaines informations et limites sont donnés dans les [sources de données](#).

Les surfaces agricoles peu productives rassemblent les jachères, les estives & landes et diverses cultures particulières (voir [nomenclature des surfaces agricoles](#)). Cette distinction est faite dans le but de tenir compte du fait que certaines terres agricoles ne participent pas (par exemple les jachères) ou peu (par exemple les alpages de haute altitude) à la production agricole annuelle d'un territoire.

Ces surfaces dites peu productives sont exclues de tous les calculs de CRATer.

ADÉQUATION THÉORIQUE ENTRE PRODUCTION ET BESOINS

Le paysage agricole français, très diversifié jusqu'à la première moitié du XXe siècle, pourvoyait à une grande partie des besoins alimentaires à l'échelle locale. Les régions agricoles sont aujourd'hui largement **spécialisées**. À l'échelle d'un bassin de vie, presque toute la production agricole est **exportée**, tandis que presque tous les aliments consommés sont **importés**. Relocaliser le système alimentaire pour renforcer sa résilience nécessite de développer une **agriculture nourricière, donc diversifiée**.

Quelle situation pour mon territoire ?

Adéquation théorique globale entre production et besoins

Cet indicateur représente la part des besoins du territoire qui pourrait en théorie être couverte par sa propre production (voir [sources et règles de calcul](#)). Notez qu'il ne s'agit pas de la part des besoins réellement couverts par la production locale. Les flux logistiques sont aujourd'hui totalement dissociés de la disponibilité locale, si bien qu'à l'échelle d'un bassin de vie, presque toute la production est généralement exportée, et tous les biens consommés sont importés depuis d'autres territoires.

Les besoins sont évalués à partir de l'application [PARCEL \(https://parcel-app.org/\)](https://parcel-app.org/) qui fournit les surfaces agricoles nécessaires pour nourrir la population d'un territoire en se basant sur la composition actuelle de nos assiettes (c'est-à-dire le régime moyen d'un Français) et sur les parts de surfaces en bio.

Les productions correspondent aux surfaces agricoles présentes sur le territoire et sont issues du [RPG \(Recensement Parcelaire Graphique\)](#) (voir [sources de données](#)). Seules les surfaces dites productives sont prises en compte (voir [nomenclature des surfaces agricoles](#)).

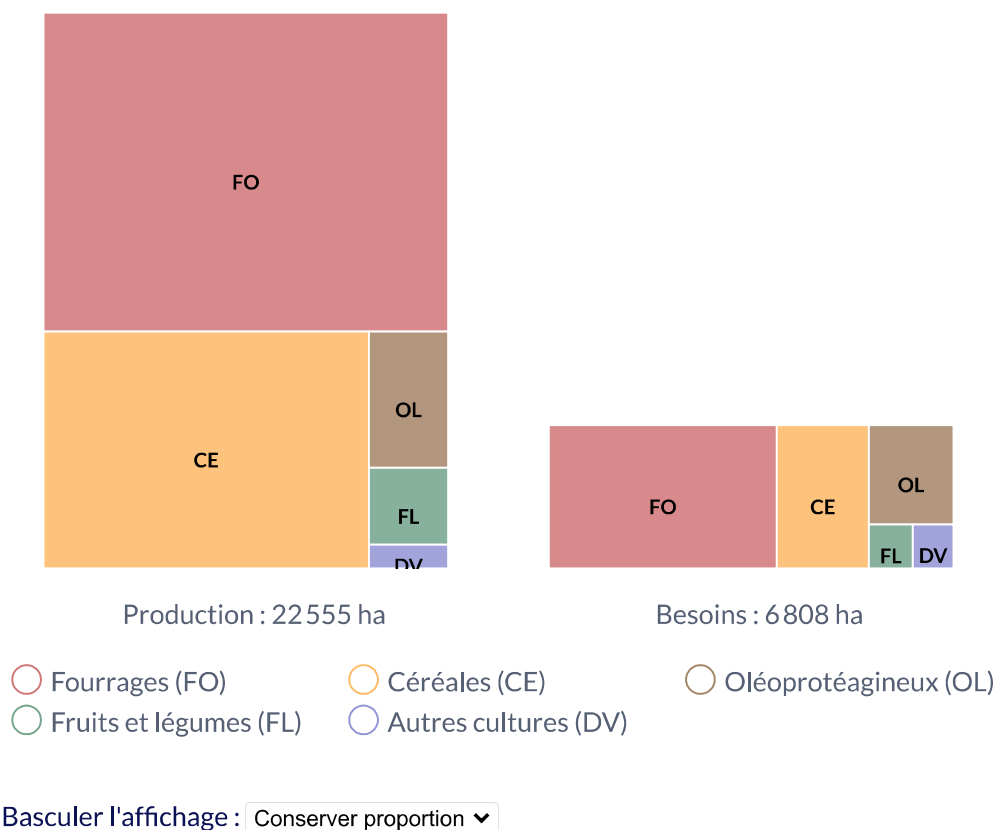
Les besoins et productions sont calculés ci-dessous toutes cultures confondues, et ils sont exprimés tous deux en hectares de surface agricole, afin de calculer le taux de couverture théorique global (ratio entre la production et les besoins) pour chaque territoire :

	Production	Besoins	Taux de couverture théorique global
CC Anjou Loir et Sarthe	22555 ha	6808 ha	331 %
Maine-et-Loire	440190 ha	199919 ha	220 %
Pays de la Loire	2049030 ha	926099 ha	221 %
France	25017886 ha	20891205 ha	120 %

Adéquation théorique entre production et besoins par type de culture

L'analyse de l'adéquation théorique globale sans prendre en compte les besoins par grande catégorie de culture peut masquer des déséquilibres importants (manques ou production excessive pour certains secteurs).

Le diagramme suivant illustre l'écart entre production et besoins pour le territoire **CC Anjou Loir et Sarthe**, en présentant également la répartition pour chaque groupe de culture :



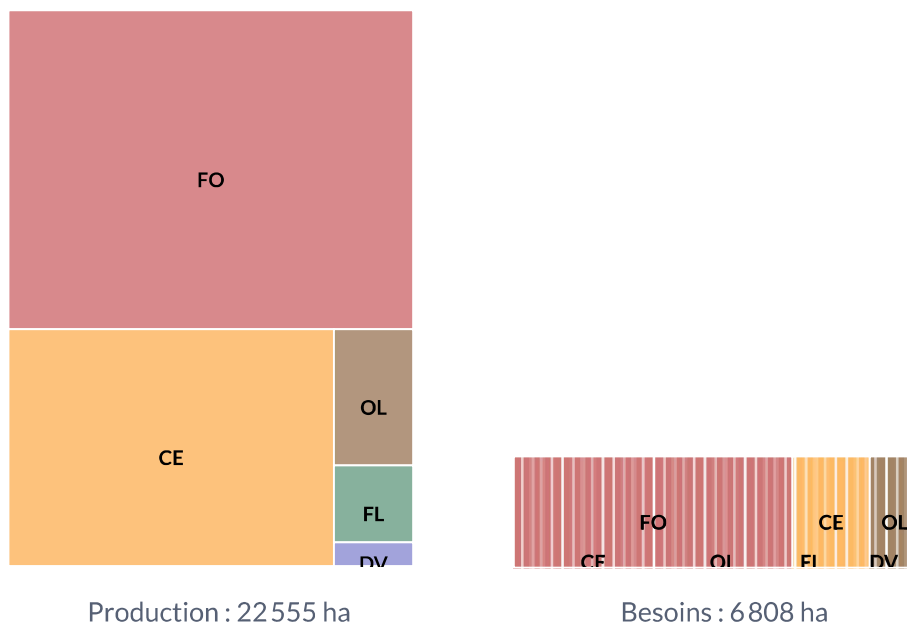
La moyenne présentée dans la dernière ligne du tableau suivant représente de façon plus fine l'adéquation théorique entre production et besoins que le taux de couverture théorique global présenté plus haut, puisque tenant compte de la diversité des cultures nécessaire à une alimentation variée. Elle est calculée en faisant la moyenne pondérée des taux de couverture théorique de chaque groupe de culture capés à 100% (pour ne pas tenir compte des surproductions) par leur part dans le total des besoins.

	Besoins	Part dans les besoins	Taux de couverture théorique
Fourrages	3 838 ha	56 %	337 %
Céréales	1 546 ha	23 %	500 %
Oléoprotéagineux	987 ha	14 %	110 %
Fruits et légumes	229 ha	3 %	267 %
Autres cultures	209 ha	3 %	90 %
Moyenne tous groupes de cultures			100 %

Impact du régime alimentaire

Les aliments d'origine animale (viande, oeufs, produits laitiers) requièrent davantage de ressources et de terres cultivées que les produits végétaux pour atteindre une valeur nutritive similaire.

Ainsi pour le territoire **CC Anjou Loir et Sarthe**, les besoins en surfaces allouées à l'élevage représentent **82%** des besoins totaux. Ces données sont reprises dans le graphique suivant avec le détail par culture :



- | | | |
|--------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------|
| ○ Fourrages alim. animale (FO) | ○ Céréales alim. animale (CE) | ○ Oléoprotéagineux alim. animale (OL) |
| ○ Fourrages (FO) | ○ Céréales (CE) | ○ Oléoprotéagineux (OL) |
| ○ Fruits et légumes (FL) | ○ Autres cultures (DV) | |

Comment ma collectivité peut-elle s'améliorer ?

En favorisant l'évolution vers une agriculture nourricière, au travers des leviers suivants :

- ▶ Faire un diagnostic pour évaluer la capacité nourricière d'un territoire
- ▶ Favoriser la diversification des productions agricoles du territoire
- ▶ Utiliser la commande publique en restauration collective pour soutenir certaines productions
- ▶ Développer l'agriculture urbaine et périurbaine
- ▶ Encourager l'autoproduction par les citoyens

Aller plus loin ?

- Lire la voie de résilience Évoluer vers une agriculture nourricière du guide (<https://resiliencealimentaire.org/page-telechargement-guide/>) diffusé par Les Greniers d'Abondance.
- Préciser le diagnostic et construire une stratégie alimentaire en s'appuyant sur le tableau de bord (<https://resiliencealimentaire.org/tableau-de-bord/>) proposé par les Greniers d'Abondance.
- Utiliser l'application PARCEL (<https://parcel-app.org>) pour analyser plus en détails les différents scénarios de relocalisation et d'évolution du régime alimentaire, sur ce territoire ou sur un ensemble de territoires (N'hésitez pas à jouer avec les paramètres, notamment la part de produits animaux).
- Visiter le géoportail de l'IGN (<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/registre-parcellaire-graphique-rpg-2018>) cartographiant les données du Recensement Parcellaire Graphique de 2018 pour visualiser les surfaces agricoles d'un territoire donné.

PRATIQUES AGRICOLES

L'agriculture occupe plus de la moitié du sol métropolitain. Les pratiques agricoles constituent donc la plus grande **force d'évolution des paysages**, et de la **biodiversité** qu'ils abritent. L'intensification sans précédent de l'agriculture se manifeste aujourd'hui par un environnement profondément **dégradé**, une **dépendance** élevée à de nombreux intrants et une grande **spécialisation** des systèmes agraires. L'adoption massive de **pratiques agroécologiques** est impérative pour renforcer la résilience des fermes, et enrayer la dégradation des écosystèmes.

Quelle situation pour mon territoire ?

Usage des pesticides

Symboles de l'industrialisation des pratiques, les pesticides sont devenus indispensables à l'agriculture en France aujourd'hui. D'un point de vue agronomique, la grande homogénéité des systèmes agricoles et les faibles niveaux de biodiversité sauvage favorisent les « bioagresseurs » (insectes, champignons pathogènes, etc.) et limitent leur régulation naturelle. D'un point de vue économique, la concurrence internationale, le faible prix des marchandises agricoles et la non prise en compte des coûts sanitaires et environnementaux incitent mécaniquement les exploitations à maximiser les volumes de production à l'aide des pesticides. Si les pesticides, en tant qu'outils à disposition des agriculteurs pour faire face à la propagation brutale d'un bioagresseur, pourraient être perçus comme un facteur de résilience, la **dépendance structurelle** de notre modèle agricole à leur utilisation est au contraire source de vulnérabilité. Leur usage massif et systématique entretient un cercle vicieux qui les rend toujours plus indispensables : les bioagresseurs résistants sont naturellement sélectionnés et la toxicité des substances dégrade les fonctions de régulation remplies par les espèces sauvages. De plus, leur fabrication dépend de ressources fossiles en voie d'épuisement et est contrôlée par une poignée de multinationales en situation d'oligopole, plongeant les agriculteurs dans une situation de dépendance risquée au vu de l'augmentation des tensions économiques et politiques à venir.

Pour mesurer l'utilisation des pesticides, trois indicateurs sont présentés. Nous invitons le lecteur à lire les [sources et règles de calcul](#) pour bien comprendre les sources de données qui ont été utilisées et **les limites des indicateurs présentés**.

Quantités de substances actives achetées et Nombre de doses unités équivalent

L'indicateur **QSA (Quantité de Substances Actives)**, exprimé en kg, correspond à la quantité totale de substances actives qui ont été achetées sur le territoire.

Seules les substances considérées comme cancérogènes, mutagène ou reprotoxiques, dangereuses pour la santé ou dangereuses pour l'environnement (voir [sources et règles de calcul](#)) sont prises en compte (ie classées tout sauf *Autre*).

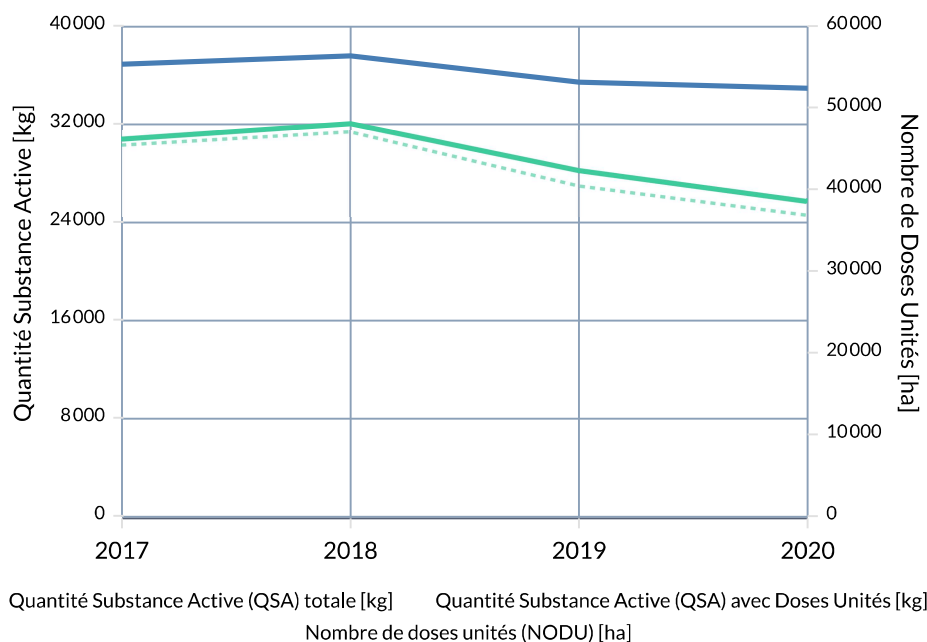
L'indicateur **NODU (Nombre de Doses Unités)**, exprimé en hectares, est calculé pour chaque substance active en faisant le ratio de la **QSA (Quantité de Substances Actives)** avec la dose unité (DU) de la substance active. Cette **DU (Dose Unité)** correspond à la dose maximale applicable sur un hectare. Le calcul du **NODU (Nombre de Doses Unités)** permet donc de comparer et d'additionner des substances actives qui n'ont pas le même impact à quantité égale utilisée.

Certaines substances n'ont pas de **DU (Dose Unité)** et sont donc exclues de facto du calcul. Aussi, comme il est calculé à partir du **QSA (Quantité de Substances Actives)**, seules les substances prises en compte dans le calcul de ce dernier le sont également ici.

Ces indicateurs sont calculés en réalisant une moyenne triennale (la moyenne triennale de l'année N est calculée par moyenne des années N, N-1 et N-2).

Pour le territoire **CC Anjou Loir et Sarthe**, les quantités totales de substances actives achetées et le nombre de doses unités ont **diminué** entre 2017 et 2020 :

- -16% pour les quantités de substances actives ;
- -5% pour le nombre de doses unités.

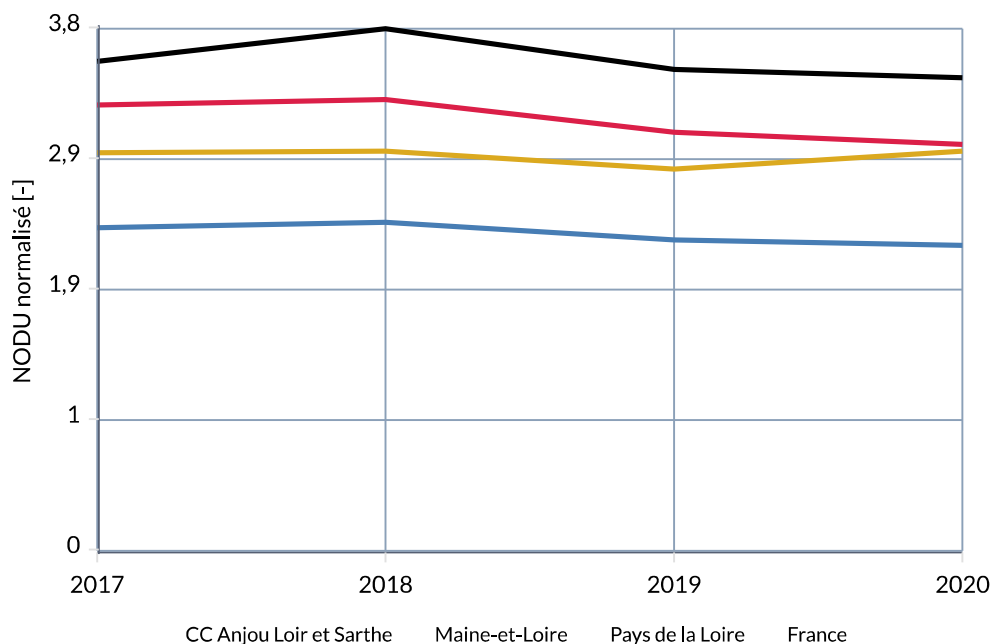


Source : Les Greniers d'Abondance, à partir des données BNVD (Banque Nationale des Ventes de produits phytopharmaceutiques par les Distributeurs agréés) (2021) et des arrêtés ministériels fixant les DU (Dose Unité) (2017 et 2019)

Nombre moyen de traitements par hectare [Voir la carte](#)

Le NODU (NOmbre de Doses Unités) normalisé [-] est calculé en faisant le ratio entre le NODU (NOmbre de Doses Unités) et la surface agricole utile (SAU) totale du territoire. Il peut s'interpréter comme le nombre moyen de traitements réalisés par hectare. Il permet de faire des comparaisons entre territoires et/ou périodes temporelles différent(e)s.

NB : cet indicateur étant calculé à partir du NODU (NOmbre de Doses Unités) présenté plus haut, il ne tient compte que de certaines substances actives. De plus, étant calculé sur base de la SAU totale, il peut cacher des surdosages locaux.



Sources : **Les Greniers d'Abondance** (<https://resiliencealimentaire.org>), à partir des données de vente de la **BNVd 2021** (<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/achats-de-pesticides-par-code-postal/>), arrêtés ministériels **2017** (https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/document_administratif-fbafa36b-8218-40fc-a461-1b47df670dbe) et **2019** (https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/document_administratif-6e692406-4700-4623-81f9-77c929399b61) et surfaces agricoles du recensement agricole **2020** (<https://stats.agriculture.gouv.fr/cartostat>)

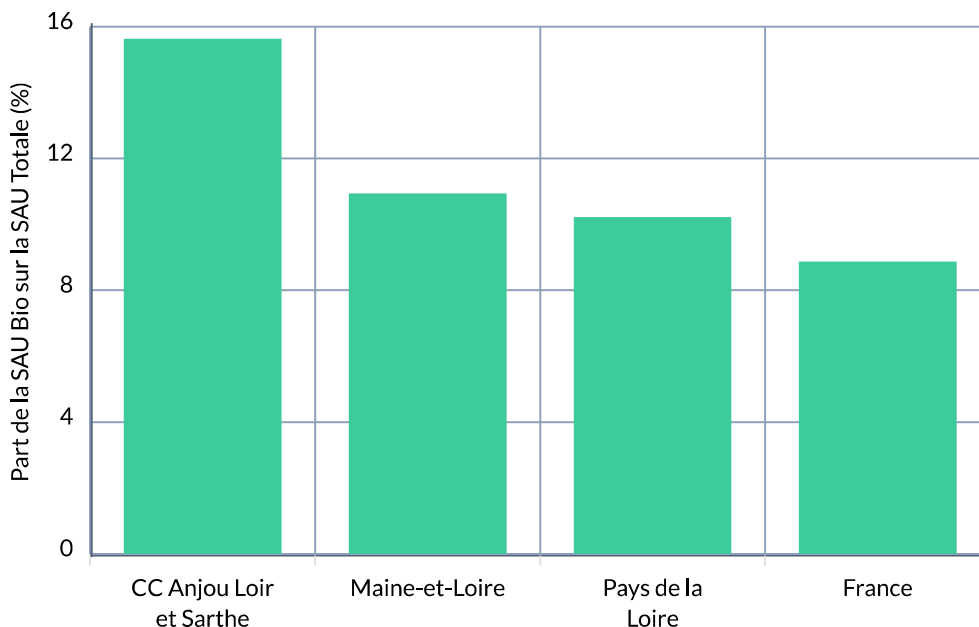
NB: des valeurs supérieures à 10 peuvent signifier une surestimation du **NODU (NOMBRE DE DOSES UNITÉS)**

Part de surface agricole labellisée agriculture biologique

L'agriculture biologique répond à un cahier des charges qui incorpore plusieurs **pratiques agroécologiques** et fait l'objet d'un **suivi régulier**.

Cet indicateur correspond au ratio entre la surface agricole labellisée agriculture biologique (ou en conversion) et la surface agricole utile productive du territoire (voir [sources et règles de calcul](#)).

Pour le territoire **CC Anjou Loir et Sarthe**, la surface agricole biologique est de 3522 ha ce qui représente 16 % de sa surface agricole utile productive soit 1,8 fois la moyenne nationale.

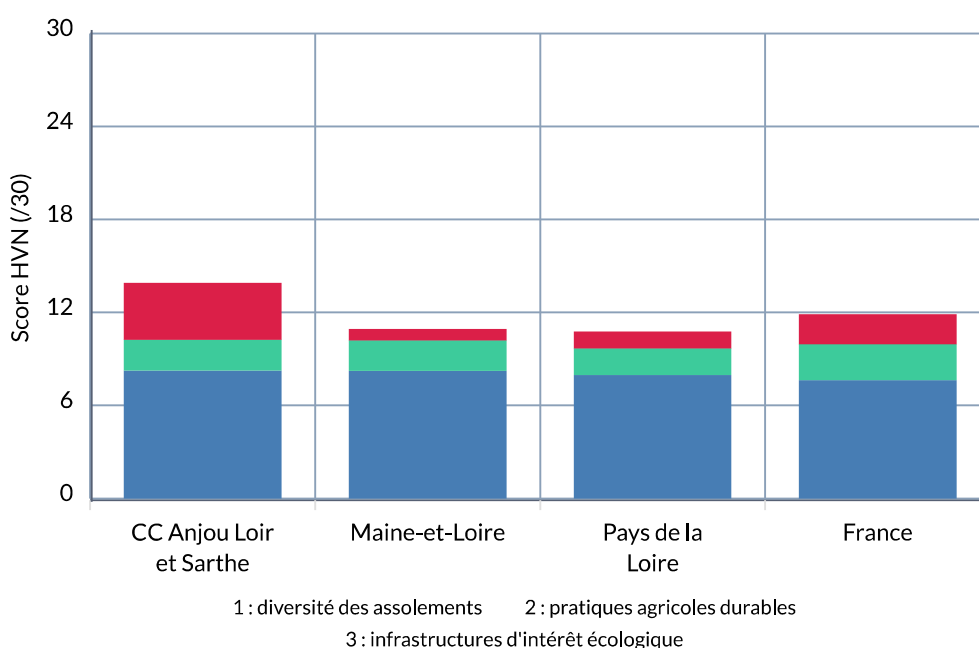


Score HVN (Haute Valeur Naturelle)

L'indice de Haute Valeur Naturelle ([sources et règles de calcul](#)) caractérise les **systèmes agricoles** qui maintiennent un **haut niveau de biodiversité** . Trois dimensions, notées de 1 à 10, sont prises en compte :

- la diversité des assolements, qui indique la variété des cultures présentes sur les fermes ;
- l'extensivité des pratiques (faible niveau d'intrants, pesticides et engrais chimiques) ;
- la présence d'éléments du paysage à intérêt agroécologique, tels que des haies ou des prairies permanentes.

Le territoire **CC Anjou Loir et Sarthe** obtient une note **insuffisante** pour être reconnu **Haute Valeur Naturelle** au regard de l'expertise agroécologique et naturaliste des exploitations menée par [Solagro](https://solagro.org/nos-domaines-d-intervention/agroecologie/haute-valeur-naturelle). La réduction de l'intensité des cheptels, la réduction des intrants chimiques et une meilleure gestion des infrastructures agroécologiques (haies, lisières, prairies humides...) sont les pistes d'amélioration à explorer.



Comment ma collectivité peut-elle s'améliorer ?

En favorisant l'**agroécologie**, en activant les leviers suivants :

- ▶ Réaliser un diagnostic des pratiques agricoles sur le territoire, et fixer des objectifs d'amélioration
- ▶ Sensibiliser, former et soutenir les agriculteurs dans le développement de l'agroécologie
- ▶ Protéger et développer massivement les infrastructures forestières et paysagères
- ▶ Encourager l'agriculture biologique et les productions sous label

Aller plus loin ?

- Lire la voie de résilience **Généraliser l'agroécologie** du guide (<https://resiliencealimentaire.org/page-telechargement-guide/>) diffusé par Les Greniers d'Abondance.
- Préciser le diagnostic et construire une stratégie alimentaire en s'appuyant sur le **tableau de bord** (<https://resiliencealimentaire.org/tableau-de-bord/>), proposé par les Greniers d'Abondance.
- Consulter le site de Solagro **Osaе, osez l'agroécologie** (<https://osez-agroecologie.org/>).
- Consulter le site **Territoires bio** (<https://territoiresbio.fr/>), plateforme dédiée aux collectivités locales engagées en faveur de la transition agricole et alimentaire, développée par la FNAB.
- Utiliser l'application **PARCEL** (<https://parcel-app.org>) pour analyser plus en détails l'impact de modification des pratiques agricoles sur ce territoire ou sur un ensemble de territoires (N'hésitez pas à jouer avec les paramètres, notamment la part de bio).

POPULATION AGRICOLE

Entre 1988 et 2018, la **population active agricole a été divisée par deux** en France. La profession, qui représente aujourd'hui **moins de 3 % des actifs** et **1 % de la population totale**, est vieillissante et peine à se renouveler. La France comptera encore un quart d'agriculteurs en moins d'ici une dizaine d'années si rien n'est fait pour freiner la tendance, alors que la transition vers un système alimentaire résilient nécessite des **fermes plus nombreuses et intensives en main d'oeuvre**.

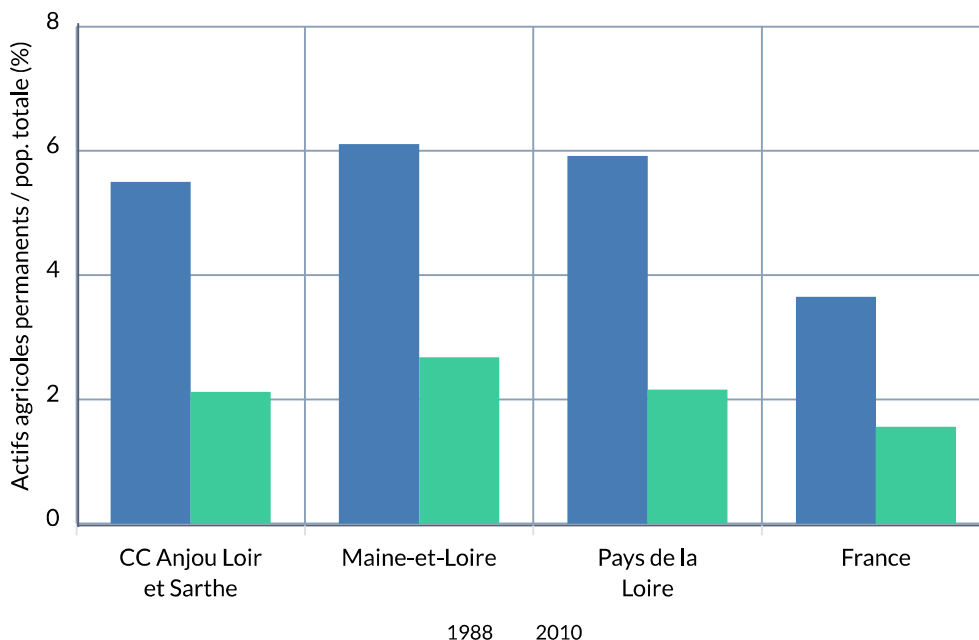
Quelle situation pour mon territoire ?

Part des actifs agricoles permanents dans la population totale en 1988 et en 2010

La part des actifs agricoles permanents dans la population totale ([sources et règles de calcul](#)) correspond au ratio entre le nombre de travailleurs agricoles permanents et la population totale.

En France métropolitaine, le nombre d'actifs agricoles permanents est passé de **2039 000** en 1988 à **966 000** en 2010 (-53%) et **759 000** en 2020 (-21%) selon les résultats provisoires du [dernier recensement de 2020](https://agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2020-julien-denormandie-presente-les-premiers-resultats-du-recensement-decennal) (<https://agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2020-julien-denormandie-presente-les-premiers-resultats-du-recensement-decennal>).

Pour le territoire **CC Anjou Loir et Sarthe**, la part d'actifs agricoles permanents est **en proportion plus élevée que la moyenne française** mais **en déclin**. En effet le nombre d'actifs agricoles est passé de **1 123** en 1988 à **538** en 2010 soit une évolution de **-52%**.

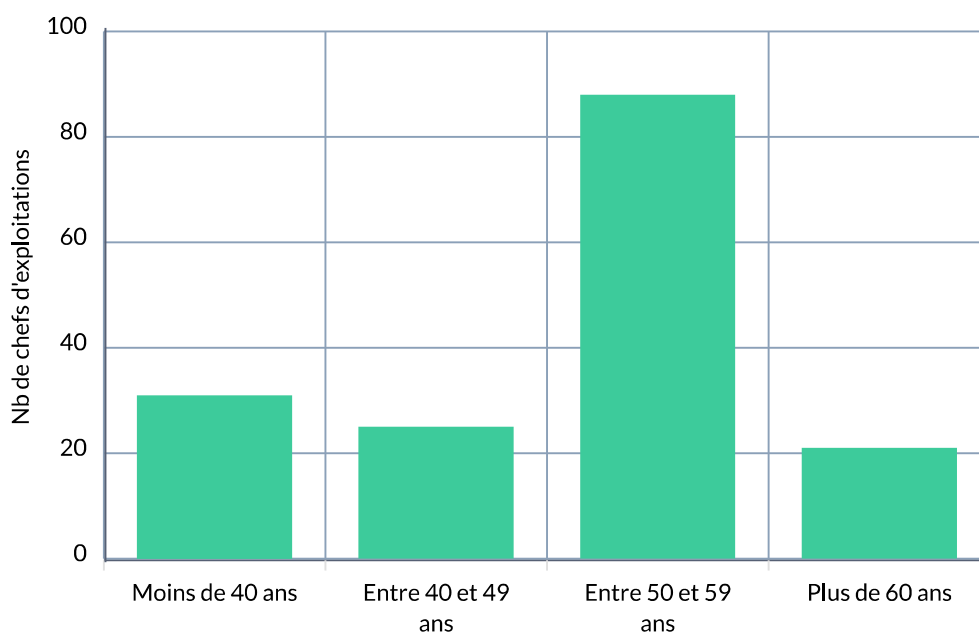


Âge des chefs d'exploitation

La tendance à la baisse du nombre d'agriculteurs risque de se confirmer dans les années à venir du fait d'un nombre important de départs à la retraite.

En France métropolitaine, en 2016, l'âge moyen des chefs d'exploitation est de **52 ans** (source [AGRESTE, Graph'Agri 2021 \(https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/GraFra2021Chap4.1/GraFra2021_emploi.pdf\)](https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/GraFra2021Chap4.1/GraFra2021_emploi.pdf)). Ce vieillissement se poursuit puisqu'en 2020, 58 % des chefs d'exploitations et co-exploitants ont 50 ans ou plus, un chiffre en augmentation de 6 points depuis 2010 selon les résultats provisoires du [dernier recensement de 2020 \(https://agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2020-julien-denormandie-presente-les-premiers-resultats-du-recensement-decennal\)](https://agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2020-julien-denormandie-presente-les-premiers-resultats-du-recensement-decennal).

Pour le territoire **CC Anjou Loir et Sarthe**, la répartition par tranches d'âge est la suivante :



Nombre et superficie des exploitations

La diminution du nombre d'agriculteurs et du nombre d'exploitations s'accompagne mécaniquement d'une augmentation de la taille de celles-ci.

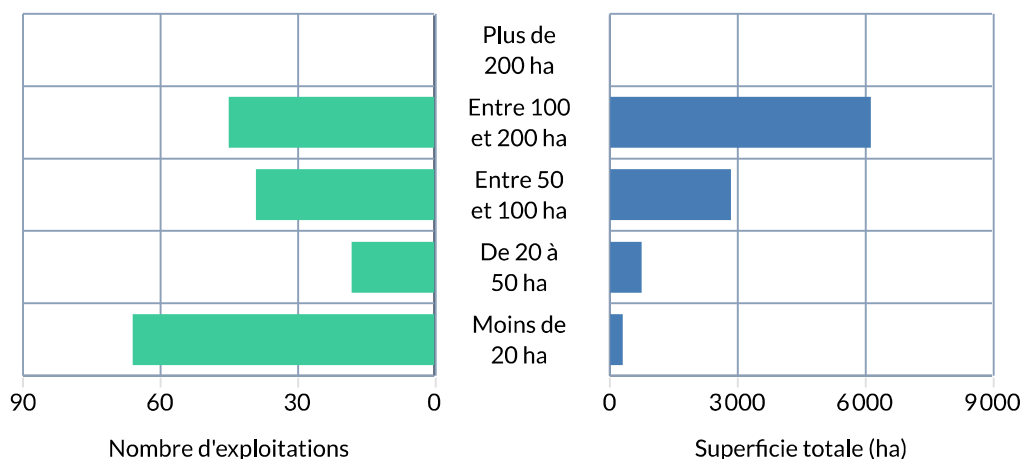
En France métropolitaine, le nombre d'exploitations est passé de **1 017 000** en 1988 à **490 000** en 2010 (-52%) et **389 000** en 2020 (-21%) selon les résultats provisoires du [dernier recensement de 2020](https://agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2020-julien-denormandie-presente-les-premiers-resultats-du-recensement-decennal) (<https://agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2020-julien-denormandie-presente-les-premiers-resultats-du-recensement-decennal>). Dans le même temps, la surface moyenne des exploitations est passée de **28 ha** en 1988 à **55 ha** en 2010 (+96%) et **69 ha** en 2020 (+25%).

Pour le territoire **CC Anjou Loir et Sarthe** :

- le nombre d'exploitations est passé de **562** en 1988 à **216** en 2010 soit une évolution de **-62%** ;
- la surface agricole utile totale de ces exploitations est passée de **16 435 ha** en 1988 à **14 285 ha** en 2010 soit une évolution de **-13%** ;
- la surface moyenne par exploitation est donc passée de **29 ha** en 1988 à **66 ha** en 2010 soit une évolution de **+128%**

À noter que les surfaces agricoles utiles données ici proviennent des données de l'AGRESTE et non du RPG (Recensement Parcelaire Graphique) (voir [sources de données](#)).

La répartition du nombre d'exploitations par classe de superficie, et la superficie totale correspondante, est la suivante :



Comment ma collectivité peut-elle s'améliorer ?

En enclenchant une **dynamique d'augmentation du nombre de travailleurs agricoles**, au travers des leviers suivants :

- ▶ Réaliser un diagnostic et une veille foncière sur les projets de cession
- ▶ Accompagner les transmissions en soutenant et regroupant les acteurs et réseaux locaux
- ▶ Mettre en réserve du foncier et donner la priorité systématique à l'installation
- ▶ Mettre à disposition le foncier disponible
- ▶ Acquérir du foncier en propre
- ▶ Développer le test d'activités

Aller plus loin ?

- Lire la voie de résilience [Augmenter la population agricole](https://resiliencealimentaire.org/page-telechargement-guide/) du guide (<https://resiliencealimentaire.org/page-telechargement-guide/>) diffusé par Les Greniers d'Abondance.

- Préciser le diagnostic et construire une stratégie alimentaire en s'appuyant sur le [tableau de bord](https://resiliencealimentaire.org/tableau-de-bord/) (<https://resiliencealimentaire.org/tableau-de-bord/>), proposé par les Greniers d'Abondance.
- Utiliser l'application [PARCEL](https://parcel-app.org) (<https://parcel-app.org>) pour évaluer le nombre d'emplois agricoles à créer sur le territoire ou sur un ensemble de territoires (N'hésitez pas à jouer avec les paramètres).

POLITIQUE FONCIÈRE

Depuis des décennies, les **constructions humaines s'étendent à un rythme soutenu**, détruisant de façon souvent irréversible des terres agricoles fertiles situées à proximité de nos lieux de vie. La **disponibilité de ces terres est pourtant essentielle à un système alimentaire résilient**.

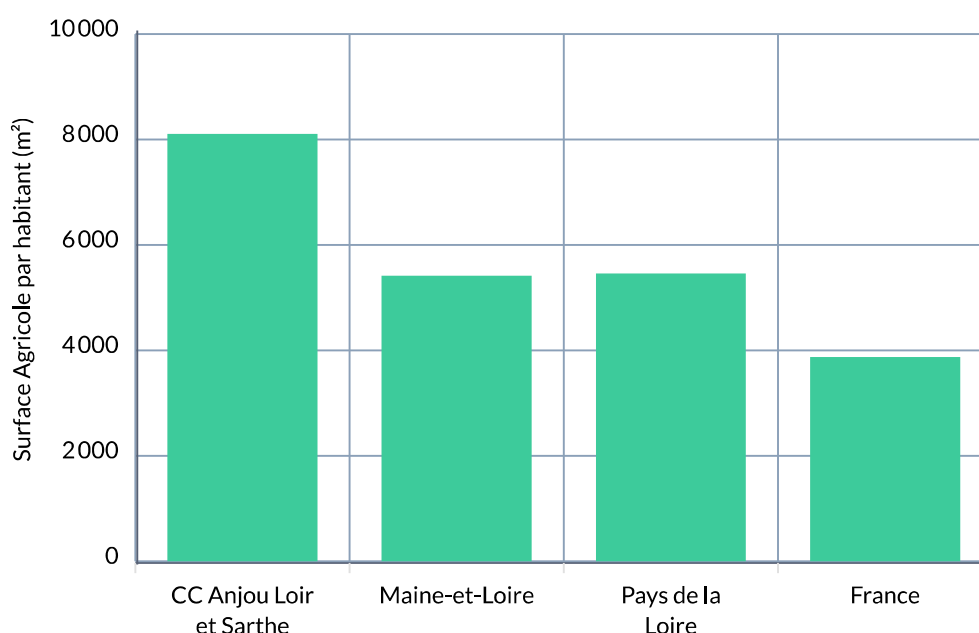
Quelle situation pour mon territoire ?

Les indicateurs et chiffres-clés ci-dessous permettent de se faire une image de la disponibilité de surfaces agricoles et de sa dynamique d'évolution pour et ses territoires.

Surface agricole utile productive par habitant

La surface agricole utile productive par habitant ([sources et règles de calcul](#)) permet d'appréhender la capacité de production du territoire. Une surface d'environ 4000 m²/hab est nécessaire pour le régime actuel, 2500 m²/hab pour un régime moins riche en protéines et produits animaux et 1700 m²/hab pour un régime très végétal (voir figure 33 page 143 du [guide](#) (<https://resiliencealimentaire.org/page-telechargement-guide/>), basée sur la figure 2 page 31 de Solagro (2019), *Le revers de notre assiette. Changer d'alimentation pour préserver notre santé et notre environnement.*).

Pour le territoire **CC Anjou Loir et Sarthe**, la surface agricole utile productive par habitant est suffisante pour le régime actuel. Il convient quoi qu'il en soit de vérifier que cette surface agricole utile productive est suffisamment diversifiée pour être nourricière à l'échelle du territoire ou d'un bassin de vie plus étendu (voir section adéquation Production / Besoins).



Politique d'artificialisation

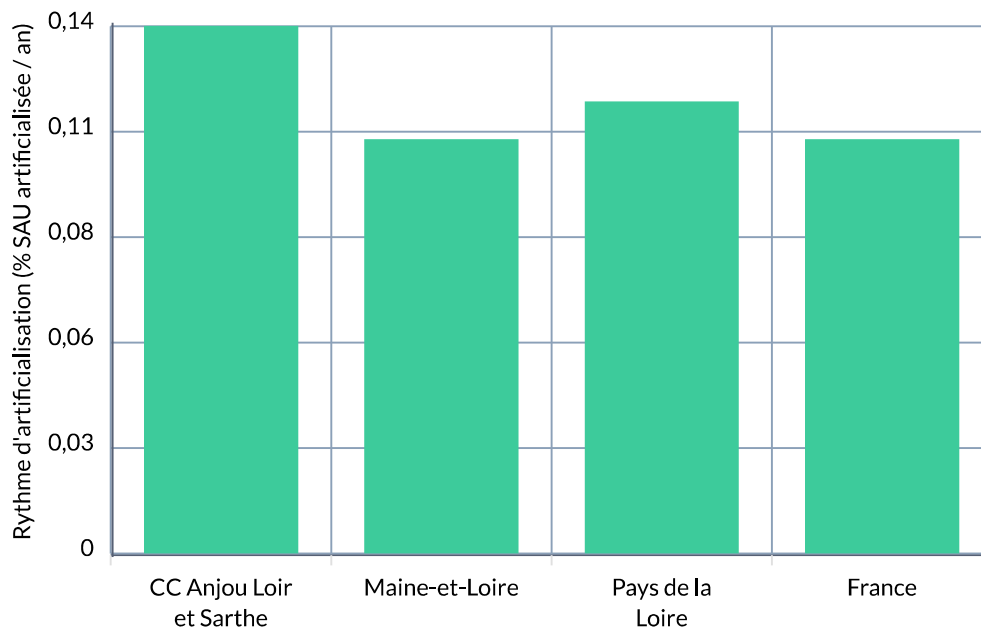
La politique d'artificialisation ([sources et règles de calcul](#)) est un indicateur qualitatif appréhendant le respect de l'objectif national de **Zéro Artificialisation Nette** (<https://www.ecologie.gouv.fr/artificialisation-des-sols>). Il se base sur le total d'hectares agricoles, naturels et forestiers qui ont été artificialisés sur une période donnée au regard notamment de l'évolution du nombre de ménages et d'emplois.

Pour le territoire **CC Anjou Loir et Sarthe**, attention l'objectif Zéro Artificialisation Nette n'a pas été atteint entre 2011 et 2016 puisque 159.0 ha (soit 0.3% de la superficie totale du territoire) ont été artificialisés.

Rythme d'artificialisation

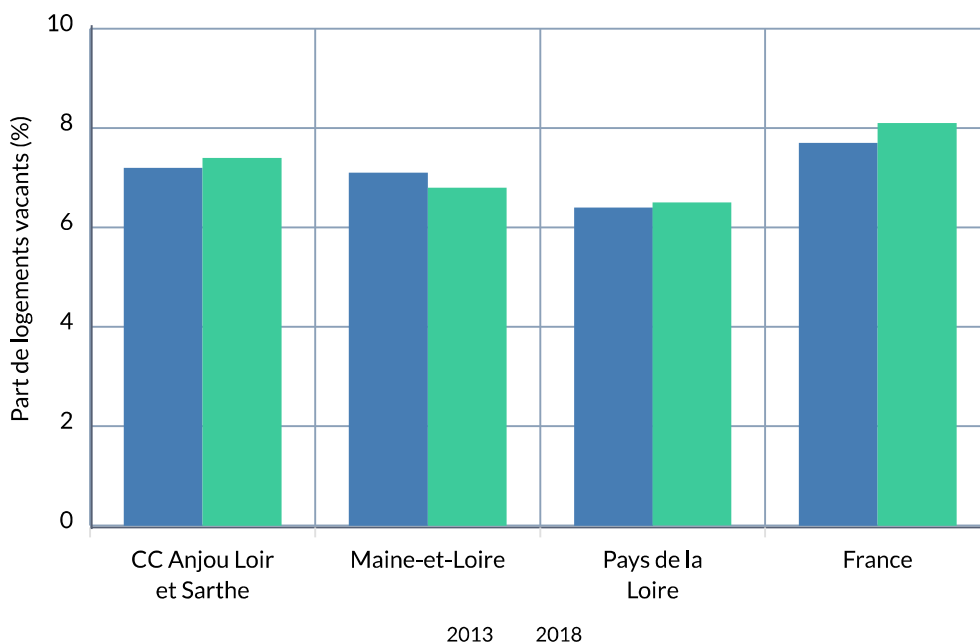
Le rythme d'artificialisation ([sources et règles de calcul](#)) correspond au ratio entre le nombre d'hectares agricoles, naturels et forestiers qui ont été artificialisés en moyenne sur un an sur une période donnée et la surface agricole utile productive disponible au début de la période. Cette valeur doit tendre vers zéro dans le cadre d'un objectif de zéro artificialisation nette.

Pour le territoire **CC Anjou Loir et Sarthe**, le rythme d'artificialisation est supérieur à la moyenne française. La politique de préservation des terres agricoles doit être très renforcée, et ce d'autant plus si la surface agricole utile productive par habitant est insuffisante localement ou aux échelles de territoires supérieures.



Part de logements vacants en 2013 et 2018

La part de logements vacants ([sources et règles de calcul](#)) correspond au ratio entre le nombre de **logements vacants** et le nombre total de logements. La part de logements vacants peut notamment être mise en regard du rythme d'artificialisation car il arrive souvent que des terres soient artificialisées alors que de nombreux logements sont vacants.



Chiffres clés à l'échelle nationale

Une part importante des terres sont aujourd'hui artificialisées, et le rythme d'artificialisation est élevé notamment au regard de la part de logements inoccupés :

PART DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN ARTIFICIALISÉ

9 %

AGRESTE (GraphAgri 2021)

(https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/GraFra2021Chap1.2/GraFra2021_utilisation-du-territoire.pdf)

RYTHME D'ARTIFICIALISATION

L'équivalent d'un département moyen est artificialisé tous les 10 ans

Le Monde (2015)

(https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/03/13/l-artificialisation-des-sols-progresse-meme-sans-pression-demographique-et-economique_5435447_3244.html)

Comment ma collectivité peut-elle s'améliorer ?

En visant un objectif **zéro artificialisation nette** de façon à **préserver les terres agricoles fertiles**, en activant les leviers suivants :

- ▶ Observer le foncier agricole pour connaître et limiter son artificialisation
- ▶ "Éviter" = protéger les terres agricoles
- ▶ "Réduire" = concentrer l'aménagement au sein des espaces déjà artificialisés

► “Compenser” = pour atteindre zéro artificialisation nette

Aller plus loin ?

- Lire la voie de résilience **Préserver les terres agricoles** du **guide** (<https://resiliencealimentaire.org/page-telechargement-guide/>) diffusé par Les Greniers d'Abondance.
- Préciser le diagnostic et construire une stratégie alimentaire en s'appuyant sur le **tableau de bord** (<https://resiliencealimentaire.org/tableau-de-bord/>) proposé par les Greniers d'Abondance.
- Utiliser l'application **PARCEL** (<https://parcel-app.org>) pour évaluer la SAU (Surface Agricole Utile) nécessaire pour nourrir le territoire ou un ensemble de territoires (N'hésitez pas à jouer avec les paramètres).
- Utiliser l'application **CARTOFRICHES** (<https://cartofriches.cerema.fr/cartofriches/>) du CEREMA, un outil d'aide au recensement à l'échelle nationale des friches (industrielles, commerciales, d'habitat, tertiaires, etc.).

PROXIMITÉ AUX COMMERCES

Quelle situation pour mon territoire ?

Sur le territoire de **CC Anjou Loir et Sarthe**, **51 % de la population** est théoriquement dépendante de la voiture pour ses achats alimentaires. Et dans **71 % des communes du territoire**, plus de la moitié de la population est dépendante.

Pourquoi c'est important ?

Le système alimentaire est profondément dépendant du pétrole pour assurer la circulation des produits et des consommateurs. En France, les déplacements des consommateurs pour leurs achats alimentaires sont ainsi réalisés à **90% en voiture** et s'élèvent à **plus de 60 kilomètres par semaine pour un foyer moyen**.

Cette situation est très préoccupante face au déclin annoncé de cette ressource énergétique, particulièrement pour les classes moyennes et modestes – les plus représentées en milieu périurbain et rural. La précarité alimentaire – touchant actuellement 8 millions de personnes – serait dès lors encore amplifiée.

Les indicateurs détaillés

Part de la population théoriquement dépendante de la voiture pour ses achats alimentaires ?

Sur le territoire **CC Anjou Loir et Sarthe**, **51 % de la population** est théoriquement dépendante de la voiture pour ses achats alimentaires.

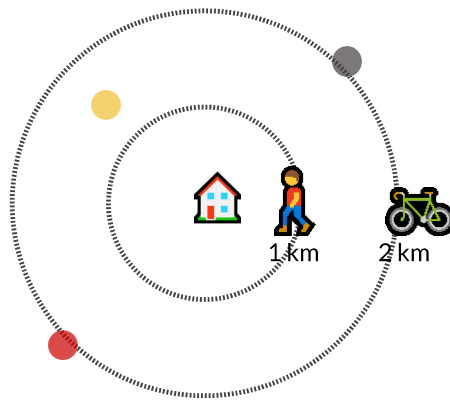
En France FR, c'est 24 % de la population.

Part du territoire dont la population est en majorité théoriquement dépendante de la voiture pour ses achats alimentaires ?

Dans **71 % des communes du territoire**, plus de la moitié de la population est théoriquement dépendante de la voiture pour ses achats alimentaires.

En France FR, c'est 75 % des communes qui sont dans cette situation.

Distances moyennes aux plus proches commerces par type de commerce alimentaire ?

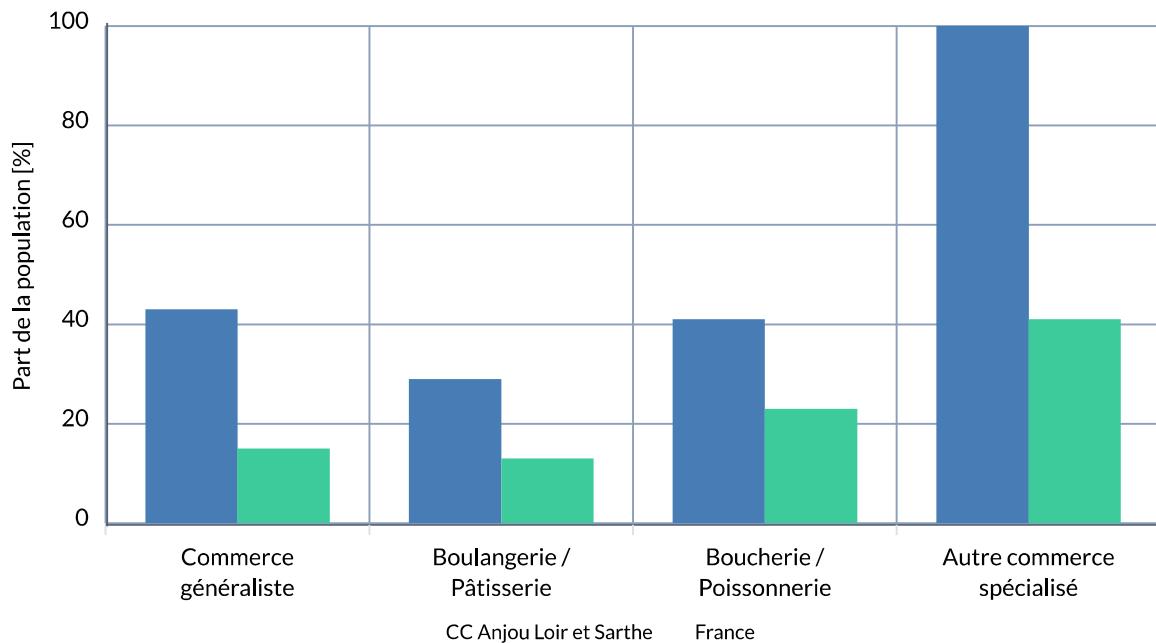


- Commerce généraliste
2.1 km
- Boulangerie / Pâtisserie
1.4 km
- Boucherie / Poissonnerie
2.1 km
- Autre commerce spécialisé
11.7 km

Note: toutes les distances sont à vol d'oiseau, 1 km correspondant à une zone accessible en 10 min à pied et 2 km à 10 min à vélo.

Source : Les Greniers d'Abondance, à partir de la [Base permanente des équipements \(INSEE 2020\)](#), la [Base de données des commerces OSM 2021](#) et les [Données carroyées INSEE 2015](#).

Part de la population théoriquement dépendante de la voiture pour accéder à un type de commerce alimentaire ?



Source : Les Greniers d'Abondance, à partir de la [Base permanente des équipements \(INSEE 2020\)](#), la [Base de données des commerces OSM 2021](#) et les [Données carroyées INSEE 2015](#).

Comment ma collectivité peut-elle s'améliorer ?

En développant une offre alimentaire de proximité, accessible à pied, à vélo ou en transports en commun, au travers des leviers suivants :

- ▶ Prendre en compte l'alimentation dans la planification urbaine
- ▶ Développer les circuits courts
- ▶ Favoriser l'installation d'espaces de vente de proximité

Aller plus loin ?

- Lire la voie de résilience [Simplifier et raccourcir la logistique et l'achat alimentaire](#) du [guide](#) diffusé par Les Greniers d'Abondance.
- Préciser le diagnostic et construire une stratégie alimentaire en s'appuyant sur le [tableau de bord](#) proposé par les Greniers d'Abondance.
- Identifier les modes de distribution en circuit court et les magasins vendant des produits locaux avec l'[Observatoire des Systèmes Alimentaires Territorialisés \(ObsAT\)](#), un outil proposé par le RMT Alimentation Locale.
- Utiliser l'outil [Transiscope](#) pour identifier notamment des commerces durables sur son territoire.
- Lire l'étude [L'empreinte énergétique et carbone de l'alimentation en France - de la production à la consommation](#), voir en particulier la partie relative au Déplacements des ménages pour leurs achats et la restauration.